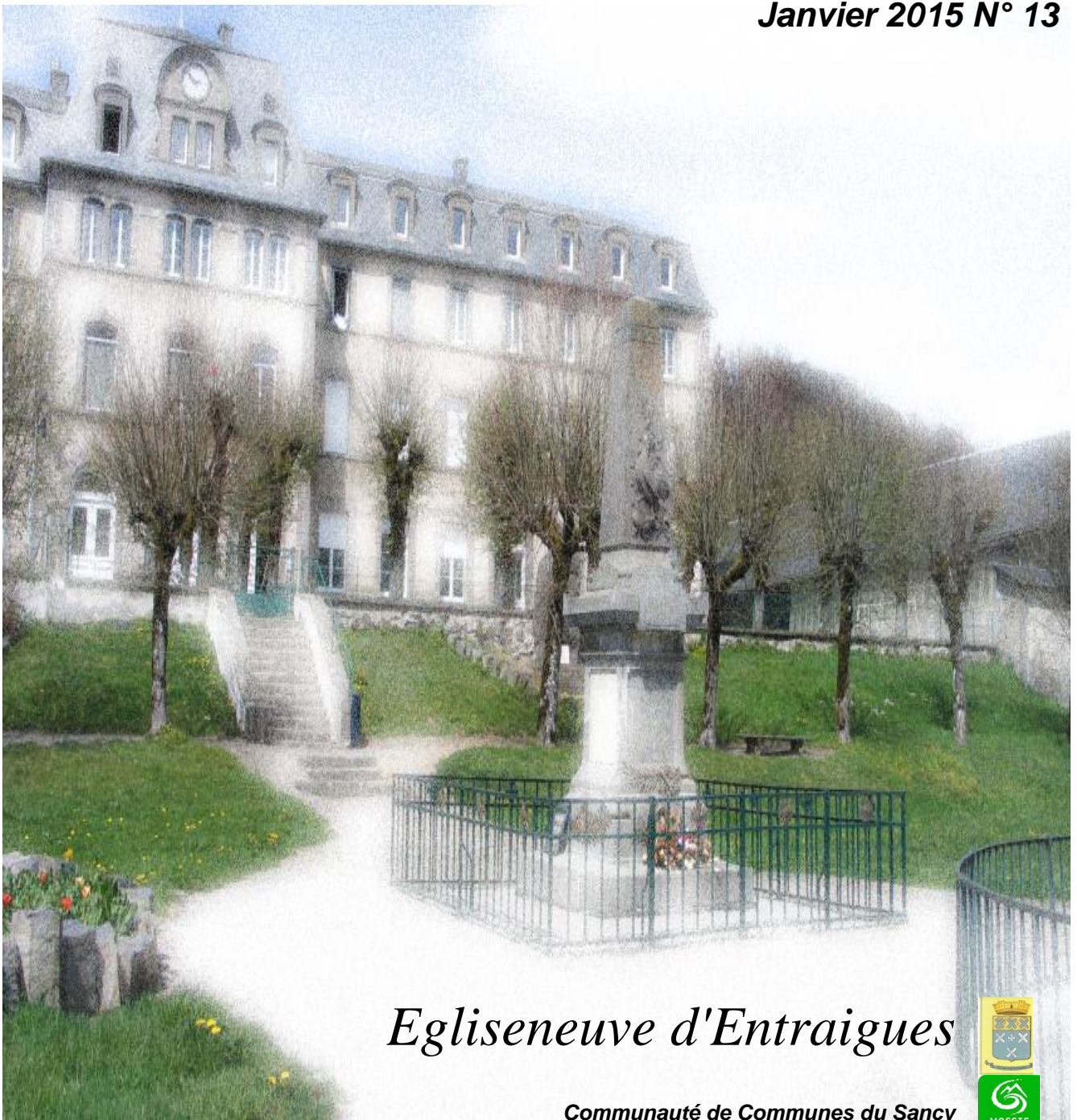


Le Bulletin Municipal

Janvier 2015 N° 13



Eglise neuve d'Entraigues

Communauté de Communes du Sancy



SOMMAIRE

• Informations Pratiques	page 2
• Le mot du Maire	page 3
• Nouveau Conseil municipal.....	page 4
• La vie communale.....	page 5
• Les Cérémonies.....	page 15
• La vie associative.....	page 16
• Maisons fleuries	page 25
• Informations Diverses.....	page 27
• Chronique du temps passé	page 29
• Mieux connaître nos hameaux	page 29
• Parlons patois	page 30

INFORMATIONS PRATIQUES

URGENCES

Pompiers : 18 ou 112 (pour l'Europe)

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Centre anti-poisons : 04 73 26 09 09

EDF, dépannage sécurité : 0910 333 063

Enfance maltraitée : 119

SOS Amitié : 04 73 37 37 37

Vol carte bleue : 04 54 42 12 12

MAIRIE

Tél. : 04 73 71 90 13

Bureau ouvert au public

Lundi : 9h-12 h - 14h-16 h

Mardi : 9h-12h

Mercredi : 9h-12h - 14h-16 h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12 h - 14h-16 h

Permanences des élus :

Jeudi : Didier Cardenoux

Lundi et mercredi : 11h - 12 h : Lionel Brendani

Samedi : 11h - 12h : M. Le Maire ou ses adjoints sur rendez-vous

Député : Jean-Paul Bacquet : 04 73 89 68 95

Conseiller Général : Lionel Gay : 04 73 79 61 05

ÉCOLE : 04 73 71 95 77

Communauté de Communes du Sancy –

6 avenue du Général Leclerc

63240 Le Mont-Dore -

Tél. : 04 73 65 24 48

SERVICES DE PROXIMITE :

Médecin : permanence le mercredi à compter de mi-janvier assurée par le cabinet médical de Besse

Dentistes :

Sophie Brionnet : 04 73 79 58 09 (Besse)

Didier Cardenoux : 04 73 79 50 67 (Besse)

Infirmier :

Daniel Cappe : 04 73 71 90 48 (Egliseneuve)

SSIAD Besse : 04 73 79 52 82

SSIAD Condat : 04 71 78 40 00

Kinésithérapeutes :

Marcel Blanquet : 04 73 79 54 19 (Besse)

04 71 78 53 07 (Condat)

Mathieu Castellarin : 04 73 79 51 45 (Besse)

Sophrologue :

Isabelle Arnoux : 09 77 30 95 61

Pharmacie N'Guyen: 04 73 71 91 37

Cabinet Vétérinaire:

Didier Rousseau : 04 73 71 94 67

ADMR ABRI Cézallier-Sancy :

Anne Valette : 04 73 71 91 78

Déchetterie de Besse : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

Mardi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Fermé le jeudi.

Ramassage des objets encombrants : le 1er mardi de chaque mois sur inscription en Mairie.

Ligne régulière des Autocars André (04 71 78 00 49) : les lundi, mercredi, vendredi, toute l'année sauf jours fériés.

Départ Égliseneuve d'Entraigues 10:00 **Arrivée Clermont-Fd** : Gare SNCF 11:05—Gare Routière 11:15

Départ Clermont-Fd Gare SNCF 16:30—Gare Routière 16:45, **Arrivée Égliseneuve** 17:50 (Lundi et mercredi)

Gare Routière 18:15—Gare SNCF 18:30, **Arrivée Égliseneuve** 19:35 (Vendredi)

Le mot du Maire



Chères Egliseneuveoises, chers Egliseneuveois,

L'année 2014 a vu la nouvelle équipe municipale se mettre en place.

Nous souhaitons pouvoir répondre à vos attentes et nous nous tenons, soyez en assurés, à votre service et à votre écoute.

Dans une conjoncture défavorable aux petites communes rurales comme la nôtre, où nous sommes confrontés à bien des difficultés, nous tenons à faire au mieux pour le développement d'Egliseneuve avec les moyens financiers dont nous disposons. Aussi, nous avons d'ores et déjà travaillé sur de nombreux projets.

Les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que la voirie du bourg ont été achevés ; les travaux de consolidation de l'église sont en cours ; le matériel de déneigement est opérationnel.

Plusieurs projets sont engagés, le lotissement du pré de Gendre, l'aménagement du gîte de Sougeat, la réhabilitation de deux logements à l'école, les travaux d'assainissement et de voirie, l'avenir de la maison des fromages. Suite au départ en retraite de notre médecin, un cabinet médical secondaire devrait ouvrir en début d'année en attendant l'arrivée d'un successeur.

Nous aimons notre commune ; nous vivons dans un territoire magnifique, touristique, aussi nous comptons sur la collaboration de tous, agriculteurs, commerçants, associations et citoyens pour agir, afin de partager et enrichir le bien vivre ensemble dans notre village.

A l'occasion de cette nouvelle année, je vous adresse à toutes et tous, tous mes vœux de bonheur et de santé pour 2015.

Bien cordialement
Votre maire

Didier CARDENOUX

Nouveau conseil municipal



De gauche à droite : Laurent Marion, Lucien Andraud, Jean-Claude Dalmas, Anne Valette, Marie-Thérèse Chauvet, Silvère Plane, Catherine Auguin, Pierre Moins, Didier Cardenoux, Eliane Goy, Lionel Brendani.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la création de 3 postes d'adjoints au Maire :

Pierre MOINS - 1er adjoint
Lionel BRENDANI - 2ème adjoint
Eliane GOY - 3ème adjoint

LA VIE COMMUNALE

L'intégralité des comptes rendus de CM est consultable en Mairie

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal - 5 avril 2014

ELECTION DU MAIRE :

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Jean-René TOURNADRE, Maire, qui, après lecture nominale a donné les résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs : Anne VALETTE, Didier CARDENOUX, Laurent MARION, Eliane GOY, Lionel BRENDANI, Catherine AUGUIN, Marie-Thérèse CHAUVET, Lucien ANDRAUD, Jean-Claude DALMAS, Silvère PLANE et Pierre MOINS dans leur fonction de conseiller municipaux.

Monsieur Jean-Claude DALMAS, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la Présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Laurent MARION.

Le Conseil a désigné deux assesseurs : Marie-Thérèse CHAUVET et Eliane GOY.

Il a été ensuite procédé à l'élection du Maire

Résultats du premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11
- Nombre de bulletins nuls 00
 - Reste pour suffrages exprimés 11
 - Majorité absolue 06
- Ont obtenu :
 - Monsieur Didier CARDENOUX 10 voix
 - Monsieur Silvère PLANE 01 voix

Monsieur Didier CARDENOUX ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal d'Egliseneuve d'Entraigues étant de onze, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser trois. Vu la proposition de Monsieur le maire de créer trois postes d'adjoints au maire, le Conseil municipal à l'unanimité **DÉCIDE** de créer trois postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS :

Il a été procédé, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Didier CARDENOUX élu Maire, à l'élection du 1^{er} adjoint :

Résultats du premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11
- Nombre de bulletins nuls 00
 - Reste pour suffrages exprimés 11
 - Majorité absolue 06
- Ont obtenu :
 - Monsieur Jean-Claude DALMAS 01 voix
 - Monsieur Pierre MOINS 08 voix
 - Monsieur Silvère PLANE 02 voix

Monsieur Pierre MOINS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} adjoint et a été immédiatement installé.

Il a été procédé, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Didier CARDENOUX élu Maire, à l'élection du 2^{ème} adjoint :

Résultats du premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11
- Nombre de bulletins nuls 00
 - Reste pour suffrages exprimés 11
 - Majorité absolue 06
- Ont obtenu :
 - Monsieur Lionel BRENDANI 10 voix
 - Monsieur Silvère PLANE 01 voix

Monsieur Lionel BRENDANI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

Il a été procédé, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Didier CARDENOUX, élu Maire, à l'élection du 3^{ème} adjoint :

Résultats du premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11
- Nombre de bulletins nuls 00
 - Reste pour suffrages exprimés 11
 - Majorité absolue 06
- Ont obtenu :
 - Madame Eliane GOY 09 voix
 - Monsieur Silvère PLANE 01 voix

Madame Eliane GOY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES DIFFÉRENTS ORGANISMES DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE :

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de désigner les délégués communaux titulaires et suppléants auprès d'organismes divers.

Le Conseil, ayant oui et après délibération, décide à l'unanimité de nommer comme suit les délégués.

- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU SANCY** : Sont nommés représentants communautaires dans l'ordre du tableau :
 - Didier CARDENOUX
 - Pierre MOINS
- **SIVOM DU PAYS DE BESSE CÉZALLIER-SANCY** :
 - **Délégués titulaires** :
 - Didier CARDENOUX
 - Anne VALETTE
 - **Délégué suppléant** :
 - Lionel BRENDANI
- **SICTOM DES COUZES** :
 - **Délégué titulaire** :
 - Lionel BRENDANI
 - **Délégué suppléant** :
 - Eliane GOY
- **EPF-SMAF** :
 - **Délégué titulaire** :
 - Eliane GOY
 - **Délégué suppléant** :
 - Marie-Thérèse CHAUVET
- **SIEG : Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz** :
 - **Délégué titulaire** :
 - Silvère PLANE
 - **Délégué suppléant** :
 - Laurent MARION
- **ANEM : Association Nationale des Elus de la Montagne**
 - **Délégué titulaire** : Pierre MOINS
- **PARC REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne** :
 - **Délégué titulaire** :
 - Eliane GOY
 - **Délégué suppléant** :
 - Silvère PLANE
- **DÉSIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX** :
 - **FOYER LOGEMENT** : Anne VALETTE et Marie-Thérèse CHAUVET
 - **CONSEIL D'ECOLE** : Didier CARDENOUX, Catherine AUGUIN et Laurent MARION
 - **ASSOCIATIONS** : Pierre MOINS et Eliane GOY

CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES :

- **COMMISSION D'APPELS D'OFFRES** : à l'unanimité, ont été nommés :
 - **MEMBRES TITULAIRES** :
 - Silvère PLANE
 - Pierre MOINS
 - Lucien ANDRAUD
 - **MEMBRES SUPPLEANTS** :
 - Lionel BRENDANI
 - Eliane GOY
 - Jean-Claude DALMAS
- **COMMISSION FINANCES-BUDGET** : à l'unanimité, ont été nommés :
 - Didier CARDENOUX
 - Lionel BRENDANI
 - Silvère PLANE
 - Marie-Thérèse CHAUVET
 - Pierre MOINS
 - Eliane GOY
 - Lucien ANDRAUD
- **COMMISSION DES TRAVAUX** :
 - Didier CARDENOUX
 - Lionel BRENDANI
 - Silvère PLANE
 - Laurent MARION
 - Pierre MOINS
 - Jean-Claude DALMAS
 - Lucien ANDRAUD
- **COMMISSION « AGRICULTURE-TOURISME-AMÉNAGEMENT-CADRE DE VIE »** :
 - **Présidente** : Anne VALETTE
 - **Membres** :
 - Eliane GOY,
 - Marie-Thérèse CHAUVET,
 - Lionel BRENDANI,
 - Jean-Claude DALMAS,
 - Lucien ANDRAUD.
- **COMMISSION « VOIRIE – BATIMENTS – SÉCURITÉ »** :
 - **Président** : Laurent MARION
 - **Membres** :
 - Silvère PLANE,
 - Pierre MOINS,
 - Jean-Claude DALMAS,
 - Lucien ANDRAUD,
 - Catherine AUGUIN.
- **COMMISSION « EAU-ASSAINISSEMENT »** :
 - **Président** : Silvère PLANE
 - **Membres** :
 - Jean-Claude DALMAS
 - Lucien ANDRAUD
 - Laurent MARION
 - Lionel BRENDANI
 - Anne VALETTE
- **COMMISSION « ANIMATION-COMMUNICATION »** :
 - **Présidente** : Anne VALETTE
 - **Membres** :
 - Marie-Thérèse CHAUVET,
 - Eliane GOY,
 - Laurent MARION,
 - Catherine AUGUIN.

Extraits du compte rendu du Conseil Municipal - 25 avril 2014

BUDGETS PRIMITIFS 2014.

Avant de commencer la présentation, le Maire rappelle les règles et les principes fondamentaux qui réglementent l'élaboration d'un budget communal.

- **A- BUDGET PRINCIPAL** : Présenté par Monsieur le Maire, il est proposé après avis de la commission « finances-budget » réunie le 12 avril dernier et s'établit comme suit :

- **Vote du Budget** : Ce dernier, approuvé à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

▪ Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	785 503.00 €
▪ Dépenses et Recettes d'Investissement :	617 794.00 €

En dehors des « restes à réaliser » qui s'élèvent à la somme de 267 126 €, les dépenses d'investissement concernent essentiellement :

➤ Réparations diverses en bâtiments	7 000.00 €
➤ Travaux de grosses réparations de voirie	45 000.00 €
➤ Voirie 2013	800.00 €
➤ Installations techniques diverses	13 174.00 €
➤ Voirie 2014	95 500.00 €
➤ Acquisition de matériel de déneigement	102 000.00 €

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil général du PDD qui subventionne entre 50 % et 80 % les équipements pour la viabilité hivernale. Plusieurs fournisseurs seront contactés pour des estimations.

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS** :

Le Maire indique qu'il a proposé à la Commission des Finances de reconduire les mêmes subventions aux associations qui participent à l'animation locale. La somme globale de 9 740.00 € est votée à l'unanimité et se répartit comme suit :

▪ Amicale laïque sportive « Besse-Egliseneuve » (Foot)	200.00 €
▪ OCCE (Coopérative Scolaire)	1 300.00 €
▪ Les Amis d'Egliseneuve	500.00 €
▪ ACIER	300.00 €
▪ Anciens Combattants	300.00 €
▪ Le Bouchon et le Buron	1 500.00 €
▪ Club de l'Amitié	600.00 €
▪ Société de Chasse « La Montagnarde »	300.00 €
▪ Troupe de l'Escourdou	300.00 €
▪ La Farandole du Temps	200.00 €
▪ Association pour le don du Sang	100.00 €
▪ Collège de Besse	140.00 €

- **TARIF DES REPAS AU FOYER LOGEMENT** :

Le Maire rappelle que les repas au Foyer Logement n'ont pas été augmentés depuis le 1^{er} juillet 2012. En conséquence, il propose une augmentation des tarifs et le Conseil, après délibération, à l'unanimité :

➤ DECIDE d'augmenter les tarifs des repas au Foyer Logement à compter du 1 ^{er} juillet 2014 comme suit :	
○ Petit déjeuner	1.60 €
○ Déjeuner	5.20 €
○ Dîner	3.70 €
○ Déjeuner pour les personnes non résidentes au Foyer Logement	5.50 €

- **B – BUDGET EAU** :

- **Vote du Budget** : Ce dernier approuvé à l'unanimité s'établit comme suit :

▪ Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	95 311.00 €
▪ Dépenses et Recettes d'Investissement :	266 706.00 €

Ces travaux d'investissement correspondent au diagnostic du réseau d'eau, à la pose de vannes de coupures et de compteurs et à des travaux de grosses réparations.

- **SUBVENTION DU BUDGET DE L'EAU AU BUDGET PRINCIPAL** :

Sur proposition du Maire, le Conseil, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que la somme de 30 586 € sera versée par le budget de l'Eau au budget principal pour participation à la rémunération du personnel qui assure l'entretien du réseau d'eau.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont votés et inscrits au budget primitif 2014 de l'eau : compte 6218 « autres personnels extérieurs » du chapitre 012 « charges du personnel ».

- **C – BUDGET ASSAINISSEMENT** :

- **Vote du Budget** : Ce dernier, approuvé à l'unanimité, s'établit comme suit :

▪ Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	53 043.00 €
▪ Dépenses et Recettes d'Investissement :	173 834.00 €

Ces travaux concernent essentiellement les travaux d'assainissement au lotissement Elie Cledele, RD 128 et chemin de ronde et des travaux de grosses réparations.

- **PRIX DU M3** : A l'unanimité, il est décidé d'augmenter le prix du mètre cube pour l'assainissement. Ce dernier est fixé à 1.10 € le mètre cube. Cette tarification entrera en vigueur lors de la facturation 2014.

- **D – BUDGET DU CCAS** :

Avant de voter le budget, il convient de constituer le nouveau bureau et à l'unanimité, il est décidé de nommer quatre membres comme suit :

- Anne VALETTE,
- Catherine AUGUIN,
- Pierre MOINS,
- Lionel BRENDANI.

Les membres hors conseil seront (après avis pris auprès des personnes ci-dessous) :

- Nathalie PAPON (représentant l'association des personnes handicapées),
- Florence GUITTARD,
- Nicole CLEDEL (représentant l'association des personnes âgées),
- Madeleine RATAIL (représentant l'UDAF)

ASTREINTES HIVERNALES AUX AGENTS COMMUNAUX :

Le Maire fait état des astreintes assurées durant la période hivernale 2013-2014 par les agents communaux pour assurer le déneigement des voies communales du Bourg.

DÉLÉGATIONS AU MAIRE : A l'unanimité, le Conseil décide pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire précise toutefois qu'aucune décision ne sera prise sans l'avis du Conseil municipal et il s'engage à le tenir régulièrement informé.

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA « FARANDOLE DU TEMPS » :

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de déléguer Didier CARDENOUX pour participer au Conseil d'administration de l'association précitée.

NOMINATION DE DEUX DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES AU SICTOM DES COUZES : Cette nomination relevant de la compétence de la Communauté de Communes, il n'y a pas lieu de délibérer. Pour information les délégués titulaires sont : Lionel BRENDANI et Eliane GOY. Les délégués suppléants sont : Pierre MOINS et Silvère PLANE.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS :

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée que la durée du mandat des membres de la commission mise ci-dessus en référence est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Il convient donc de proposer à la Direction des Services Fiscaux du Puy de Dôme de nouveaux commissaires titulaires (12) et de nouveaux commissaires suppléants (12) afin de constituer la commission susvisée.

Le Conseil municipal, ayant oui et après avoir délibéré ACCEPTE, à l'unanimité, les propositions suivantes :

- **MEMBRES TITULAIRES** :

- Lucien ANDRAUD, agriculteur, « Escombres »,
- Pierre MOINS, agent de maîtrise à la Poste,
- Eliane GOY, fonctionnaire des finances, « La Renonfeyre »,
- Jean-Claude DALMAS, propriétaire de bois, agriculteur « Espinat »,

- Lionel BRENDANI, agriculteur, « Espinat »,
- Jean-René TOURNADRE, retraité de l'Education Nationale, « Le Bourg »,
- Guy CAGNIANT, retraité de l'Education Nationale, « Le Bourg »,
- Jacques BERNARD, médecin en retraite, « Le Bourg »,
- Robert GOMINARD, entrepreneur TP, « Espinat »,
- Michel MOULIN, retraité DDAF, 13, rue François Mitterrand – 63670 La Roche Blanche,
- Annie LABORIE, retraitée de la Poste, « Le Bourg »,
- Gérard VERDIER, agriculteur, « La Pessade »

➤ **MEMBRES SUPPLÉANTS :**

- Marie-Thérèse CHAUVET, commerçante, taxi, « Le Bourg »,
- Catherine AUGUIN, artisan coiffeur, « Le Bourg »,
- Silvère PLANE, entrepreneur TP, « Contain »,
- Laurent MARION, conducteur d'engins, « Le Bourg »,
- Roger VIDAL, agriculteur, « La Combe Chave »,
- Jean-Paul PAPON, employé Conseil Général, « Le Bourg »,
- François ECHAVIDRE, agriculteur en retraite, « Esclos »,
- Gérard FANDARD, ingénieur en retraite, « Le Bourg »,
- Jean-Pierre ESCALIER, artisan plombier chauffagiste en retraite, « Le Bourg »,
- Jean-Louis LAC, taxi, « Le Bourg »,
- Jean-Claude CARDENOUX, propriétaire de bois, commerçant, 12, rue de la Malodière 63400 CHAMALIERES,
- Guy ALRIC, retraité de la Poste, 16, rue Peyras 31000 TOULOUSE.

Sur proposition du Maire, et à l'unanimité, les membres du Conseil décident d'ajouter à l'ordre du jour la question suivante :

NOMINATION DE DEUX RESPONSABLES POUR L'ENCADREMENT DU PERSONNEL TECHNIQUE COMMUNAL :

A l'unanimité, il est décidé de confier l'encadrement du personnel technique communal à Silvère PLANE et Lionel BRENDANI.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal - 3 juillet 2014

TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES DANS LE CADRE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE : PROPOSITION DE JVS MAIRISTEM : Afin de moderniser la gestion des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, le Ministère de l'Intérieur a engagé la mise en œuvre du déploiement de l'application « ACTES » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé). Cette application permet de télétransmettre de façon sécurisée des actes administratifs en Sous-Préfecture afin d'en assurer le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire de façon dématérialisée.

La procédure prévoit dans un premier temps la signature d'une convention avec la Préfecture du Puy de Dôme.

Monsieur le Maire soumet également à l'Assemblée l'estimation dressée par notre prestataire de service : JVS MAIRISTEM qui s'élève à la somme globale TTC de 1 008 € et le Conseil, après délibération, à l'unanimité :

➤ **MANDATE** le Maire pour :

- signer la convention avec la Préfecture,
- signer le devis proposé par JVS MAIRISTEM pour la somme de 1 008 € TTC.

CCMS : DT POUR RAVALEMENT DES FACADES

Monsieur le Maire expose que depuis le 1er avril 2014, les travaux de ravalement seront soumis à déclaration préalable si et seulement si ces travaux sont situés en secteurs et espaces protégés, dans certains périmètres délimités par le PLU et dans les communes ou EPCI compétent dont les organes délibérant auront décidé de soumettre à déclaration préalable ces travaux. Il précise que cette absence d'autorisation est donc de nature à compromettre l'homogénéité du tissu urbain ; par ailleurs la Communauté de Communes du Massif du Sancy a conditionné l'octroi d'une aide financière au ravalement de façade, notamment, à la production d'une déclaration de travaux acceptée par le maire.

En conséquence Monsieur Le Maire propose, conformément à l'article R. 421-17-1 du code de l'urbanisme, de soumettre les travaux de ravalement à autorisation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide**, conformément à l'article R. 421-17-1 du code de l'urbanisme, de soumettre les travaux de ravalement à autorisation.
- **Mandate** son Maire pour en assurer l'exécution.

LOTISSEMENT PRÉ DE GENDRE :

Le Maire expose à l'Assemblée une nouvelle proposition chiffrée du projet mis en objet établie par Monsieur Jean-Luc BLANCHARD, géomètre. Compte tenu du montant qui s'avère anormalement conséquent, la décision est ajournée et reportée à la prochaine réunion.

Silvère PLANE est mandaté pour demander un complément d'information auprès de Monsieur BLANCHARD qui sera sollicité pour présenter le projet aux commissions concernées avant le vote.

DDT : CONVENTION D'INTERVENTION SENSIBILISATION GESTION DU PARC IMMOBILIER : Dans le cadre de la gestion du parc immobilier de la commune, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu ce jour Monsieur CHAIGNAUD de la DDT en présence de Lionel BRENDANI pour :

- rendre l'ensemble du groupe scolaire, la mairie et le foyer logement accessibles aux personnes à mobilité réduite d'une part,
- la réalisation d'un diagnostic thermique et énergétique de cette même bâtisse d'autre part.

Il donne également lecture d'une convention d'intervention pour la sensibilisation à la gestion du parc immobilier de la commune nécessaire à la réalisation des projets ci-dessus et le Conseil, après délibération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention susvisée avec la Direction Départementale des Territoires afin de réaliser un audit technique immobilier portant sur la consommation énergétique du bâtiment ci-dessus évoqué et son accessibilité

DEVIS DIVERS :

Monsieur le Maire soumet pour avis à l'Assemblée les devis TTC ci-après :

- Entreprise C. BAPT pour travaux de toiture à la Poste	3 477.60 €
- Entreprise L. ESCALIER pour la mise en place de robinets thermostatique (mairie + Ecole)	2 952.00 €
- Entreprise FAUCHER pour travaux de balustrade à la Poste	723.80 €
- Entreprise FAUCHER pour travaux de réfection du grillage du square H. ANDRAUD	744.00 €
- Ets SEEM pour un contrat de maintenance des pompes de relevage à Entraigues	672.00 €
- Ets CHRISTAUD pour du matériel de réparation sur le réseau d'eau	400.93 €

A l'unanimité, le Conseil :

- **MANDATE** le Maire pour signer les deux devis établis par l'entreprise FAUCHER.
- **DIT** qu'en l'absence de crédits suffisants, les devis dressés par l'entreprise ESCALIER et BAPT sont momentanément mis en attente de signature,
- **MANDATE** Silvère PLANE pour demander d'autres devis pour le contrat de maintenance des pompes et l'acquisition du matériel pour la réparation du réseau d'eau et **MANDATE** le Maire pour signer la proposition la mieux disante.

MOTION POUR LE SOUTIEN AU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la proposition de l'A. M. R. réaffirme à l'unanimité :

- Son opposition ferme à la suppression du Conseil Général ;
- Son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents ;
- Le rôle essentiel du Conseil général du Puy de Dôme en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités ;
- Son souhait que l'Etat concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale ;
- Dénonce solennellement la campagne mensongère menée au plus haut niveau pour faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient à perdre leurs services publics locaux ;
- S'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France ;
- Appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels pour s'associer à cette démarche ;

MAISON DES FROMAGES : COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA GESTION ET LA CRÉATION D'UN POINT DE VENTE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Maison des Fromages, qui abrite également une antenne de l'Office du Tourisme Communautaire, **ne propose aucun produit à la vente** et que la demande se fait ressentir de la part des visiteurs. **D'autre part, il n'existe aucun commerce de produits régionaux sur la commune en dehors des produits vendus à la ferme.** De ce fait, il **propose** à l'Assemblée **un projet de création** d'un point de vente de produits du terroir **et un comité de pilotage est constitué afin de rencontrer les différents acteurs concernés.**

Le Conseil, après délibération :

- **DONNE** un accord de principe au projet ci-dessus évoqué,

- **DIT** que les personnes ci-après désignées constitueront le comité de pilotage et seront chargées de contacter les producteurs :
 - Silvère PLANE
 - Lionel BRENDANI
 - Lucien ANDRAUD
- **Création d'un circuit de randonnée** : Le Maire fait état d'un projet de circuit de randonnée à thèmes : Vie rurale, patrimoine bâti, patrimoine naturel, géologie. Ce concept de parcours est basé sur quatre temps, quatre saisons, trois villages et quatre étapes avec balisage et signalétique reliant les communes d'Egliseneuve, de Picherande et de Compains. Le Conseil à l'unanimité donne son accord de principe au projet susvisé et un groupe de travail est constitué : Eliane GOY (chargée du projet), Silvère PLANE et Pierre MOINS. Une réunion de travail sera programmée avec les maires des communes concernées et les acteurs éventuels du projet. D'autre part, l'avenir du gîte de Sougealassouze également évoqué fera l'objet d'une réflexion plus approfondie (gestionnaire, gérant ou régisseur).

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal - 28 août 2014

PROJET DE LOTISSEMENT AU « PRÉ DE GENDRE » :

Le Maire soumet à l'Assemblée le dernier projet du lotissement dit du « Pré de Gendre » présenté par Monsieur Jean-Luc BLANCHARD, géomètre, le 21 août dernier en commission des travaux et de voirie.

Ce projet évalué à la somme globale de 120 819.36 € est validé à l'unanimité jusqu'à la consultation. Il est confié à Monsieur Jean-Luc BLANCHARD.

FIC 2015 : Après en avoir délibéré et dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le programme de travaux suivant pour 2015 :
 - Petits projets :
 - Restauration des murs du préau de l'école pour la somme de 7 914.04 €.
 - Réfection des peintures du restaurant scolaire et des cuisines : devis en cours.
 - Réfection du pont de la ferme du Bois de Chaux pour la somme de : 7 415 €.

AMÉNAGEMENT DU GITE DE SOUGEAT LASSOUZE :

Le Maire soumet à l'Assemblée un projet d'aménagement du gîte de Sougeat-La-Souze accompagné d'un estimatif dressé par un professionnel du tourisme (Monsieur Joël RODDE) et rappelle que ce bâtiment fait l'objet de travaux depuis quelques années. Ce gîte qui pourrait accueillir une douzaine de personnes deviendrait un gîte de séjour et pourrait être mis en service rapidement. Monsieur Joël RODDE a fait part de sa candidature pour être employé par la commune pour la réalisation des travaux d'aménagement intérieur. L'emploi d'un salarié étant plus rapide et plus économique que le recours à des entreprises, le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de continuer les travaux et de les confier à Monsieur Joël RODDE qui sera embauché dans le cadre d'un contrat de travail saisonnier à compter du 1^{er} octobre pour une durée de 02 mois, à raison de 20 heures par semaine avec une rémunération au SMIC.

EMPLOI CAE

Le Maire soumet à l'Assemblée la possibilité d'embauche d'une personne dans le cadre d'un CAE (Contrat d'Aide à l'Emploi) pour une période d'au moins six mois. Le Conseil, après délibération et à l'unanimité décide de reporter ce projet en 2015.

CTPP : CONVENTION POUR FINALISER LA MAÎTRISE FONCIERE DE LA CARRIERE DES AVEIX

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du dossier mis en objet, il a reçu en mairie Madame COUDERT et Monsieur BATTUT de la CTPP. Il donne lecture des projets de conventions qui concernent le prêt à usage des parcelles ci-dessous :

- La parcelle D 383 sise aux Aveix, propriété de la section des habitants des Aveix, d'une surface de 3 535 m² ;
- Les parcelles D 569 ET 641 (ancien chemin vicinal 1) pour une surface totale de 3 736 m².

Le Conseil, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord aux deux projets de conventions ci-dessus évoqués et **MANDATE** le Maire pour leur signature à condition toutefois que la CTPP consente, en contrepartie de ce prêt, la gratuité annuelle de 200 tonnes de pré-criblage en provenance de la carrière des Aveix ;
- **DEMANDE** en conséquence la modification de l'article 7 des présentes conventions.

DÉPART A LA RETRAITE DE MONSIEUR MARCEL CHABREUIL Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Monsieur Marcel CHABREUIL, Garde Champêtre Chef, a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2014 et à ce jour, il convient de délibérer sur la pérennité de ce poste. Le Conseil, à l'unanimité **DÉCIDE de ne pas remplacer Monsieur Marcel CHABREUIL et en conséquence de SUPPRIMER** le poste de Garde Champêtre au 1^{er} janvier 2015. Il fait part également d'une demande d'emploi déposée par Monsieur BUNET. Aucun poste n'étant actuellement à pourvoir, sa candidature ne peut être retenue.

RÉPARTITION DES FRAIS DE CHAUFFAGE AU GROUPE SCOLAIRE ANNÉ 2013-2014 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la participation pour la période hivernale 2013-2014 comme suit :

- | | |
|------------------------------|------------|
| ➤ Alain et Martine BLAVIGNAC | 2 035.65 € |
| ➤ Max et Paulette LACHAIZE | 1 628.52 € |

PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter le prix du repas à la cantine scolaire pour le moment.
- **DIT** que ce projet d'augmentation est reporté en 2015.

EPF-SMAF : DEMANDES D'ADHÉSION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions ci-après :

- **SAINT VICTOR LA RIVIERE** (Puy-de-Dôme),
- **HERMENT** (Puy de Dôme),
- **BLANZAC** (Haute Loire),
- **NEUVEGLISE** (Cantal),

INFORMATIONS DIVERSES

- **Concert SANCY SNOW JAZZ** : Dans la cadre de la 26^{ème} édition du festival « Sancy Snow Jazz » qui aura lieu du 14 au 21 février 2015, le Conseil, à l'unanimité :
 - DECIDE de reconduire la prestation,
 - DONNE mandat au Maire pour signer le bon de commande pour la somme de 1 000 €,
 - PREND acte que les frais de la SACEM restent à la charge de la collectivité.
- **Vente de matériel divers** : A l'unanimité, et sur proposition du Maire, le Conseil décide de mettre en vente :
 - Le tractopelle pour la somme de 8 000 € (offres recevables en mairie jusqu'au 15-10-2014) ;
 - Les anciens fauteuils du Foyer Rural : 25 € la rangée de 5 sièges ;
 - Un bac à graisse.
- **CCMS : Inscription de la commune pour la création de logements sociaux** : A l'unanimité, et sur proposition du Maire, le Conseil décide d'inscrire la commune pour la création de logements sociaux sur le territoire communal auprès de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.
- **Voirie** : Des travaux de marquage au sol sont prévus pour terminer les travaux de voirie dans le Bourg (chemin de ronde et voie du lotissement Elie Cledelel). D'autre part, afin d'assurer la sécurité des usagers, un STOP sera implanté à la sortie de la voie du lotissement Elie Cledelel.
- **CNAS** : renseignements seront pris auprès de l'organisme précité pour adhésion.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal - 16 octobre 2014

ASSAINISSEMENT : MISE EN SÉPARATIF SECTEUR DU RIO CROS : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Dans le cadre des travaux d'assainissement (mise en séparatif) du Bourg et plus exactement sur le secteur du Rio Cros, le Conseil à l'unanimité approuve le projet tel qu'il est présenté pour un montant H. T. de 81 650 € et décide de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général du Puy de Dôme et de l'agence de l'eau « Adour Garonne »,

EGLISE : 2^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Maire informe l'Assemblée que la première tranche des travaux à l'église est terminée et que la mise sous surveillance est en cours. A ce jour, il convient de continuer l'opération. Cette seconde tranche comprend le suivi de la mise sous surveillance et la poursuite des travaux suivant le permis de construire accordé. A l'unanimité, il est décidé de solliciter les

aides financières auprès des instances ci-dessous désignées pour l'opération susvisée comprenant les honoraires de maîtrise d'œuvre pour un montant H. T. de 29 992.87 € comme suit :

- **Plan de financement :**
 - Montant des travaux et honoraires H. T. pour deuxième tranche : 29 992.87 €
 - Subvention Ministère de la Culture (27%) 8 098.07 €
 - Subvention Conseil général du PDD (27 %) 8 098.07 €
 - Subvention Conseil Régional Auvergne (17 %) 5 098.78 €
 - Part restant à la charge de la Commune (H. T.) 8 697.95 €

EMPRUNTS DIVERS :

Dans le cadre de la première tranche des travaux à l'église, le Maire rappelle qu'il convient de contracter un prêt pour faire face à cette dépense et le Conseil, à l'unanimité décide de demander au Crédit Agricole l'attribution d'un prêt de 24 500 € au taux fixé à 1,70 % et dont le remboursement s'effectuera en sept années par échéances constantes annuelles.

Dans le cadre de l'acquisition de matériel de déneigement, le Maire rappelle qu'il convient de contracter un prêt pour faire face à cette dépense qui s'élève à la somme H. T. de 28 500 € et le Conseil, à l'unanimité décide de demander au Crédit Agricole l'attribution d'un prêt de 28 500 € au taux fixé à 1.70 % et dont le remboursement s'effectuera en sept années par échéances constantes annuelles.

A titre d'information :

- les préposés au déneigement sont : Pierre MOINS (délégué titulaire), Silvère PLANE et Lucien ANDRAUD (délégués suppléants).
- La subvention du Conseil général qui depuis 2009 s'élevait à la somme de 6 816 € ne sera plus que de 1 230 €. Une révision à la hausse sera demandée au Conseiller général.

CHEMIN DES ANGLES Dans le cadre du désenclavement du village des Angles et sur proposition du Maire, le Conseil, après délibération décide par 10 voix pour et 01 abstention :

De proposer aux consorts LOUBINOUX :

- l'acquisition par la commune à titre gratuit de l'assise du chemin qui dessert le village précité ;
- Le transfert du chemin privé qui dessert leur propriété du Fraisse dans le domaine public communal, la collectivité prenant en charge tous les frais inhérents à cette transaction.
- Charge le Maire d'en informer les consorts LOUBINOUX et le mandate pour signer tous les actes nécessaires à la concrétisation de cette opération, notamment l'acte notarié.

CTPP : CONVENTION POUR FINALISER LA MAÎTRISE FONCIERE DE LA CARRIERE DES AVEIX :

Le Maire rappelle à l'Assemblée sa décision prise le 28 août dernier concernant le dossier mis en objet et précise que Madame COUDERT de la CTPP en a pris acte. A ce jour, il fait part des deux nouvelles propositions et les élus, à l'unanimité donnent leur accord pour la proposition suivante :

- Transformation du prêt à usage en bail uniquement sur les parcelles appartenant à la commune (D 569 et D 641) avec la redevance de 200 tonnes par an pour la collectivité ;
- Prêt à usage pour la parcelle D 383 propriété de la section des habitants des Aveix.

Ils donnent également pouvoir au Maire pour signer tous les documents administratifs nécessaires à la concrétisation de l'opération ci-dessus évoquée.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU SANCY : FOND DE CONCOURS POUR LE FOYER RURAL

Le Conseil, après avoir pris connaissance d'une correspondance de la Communauté de Commune du Massif du Sancy concernant le fond de concours du par notre commune pour le financement de la rénovation du Foyer Rural, décide d'accepter la participation qui s'élève à la somme de 33 655.23 € et demande un échancier sur trois années.

DEMANDE D'EMPLOI

Le Maire donne lecture d'une correspondance de Monsieur Anthony MAZEYRAT, actuellement employé dans le cadre d'un Contrat d'Avenir qui souhaite intégrer la fonction publique territoriale. Il rappelle le parcours de Monsieur MAZEYRAT au sein de la collectivité depuis trois ans et souligne que le poste d'agent technique 2^{ème} classe, initialement occupé par Monsieur Robert CHAUVET retraité depuis deux ans, est toujours vacant. Considérant que Monsieur Anthony MAZEYRAT donne entière satisfaction, considérant qu'il convient de recruter un nouvel agent pour assurer les fonctions de viabilité hivernale, d'entretien de la voirie, des réseaux d'eau et d'assainissement, des locaux communaux et des espaces verts, à l'unanimité il est décidé d'embaucher Monsieur Anthony MAZEYRAT en tant qu'adjoint technique 2^{ème} classe stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2015 sur le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe vacant.

Le Maire donne lecture d'une demande d'emploi de Monsieur Guy MINET, qui souhaite travailler au sein de notre collectivité. Considérant que le dernier poste vacant vient d'être pourvu, considérant que les besoins en matière de viabilité hivernale nécessitent le recrutement d'un agent pour besoins saisonniers, le Conseil municipal après délibération

et à l'unanimité, décide de proposer à Monsieur Guy MINET un contrat à durée déterminée pour besoins saisonniers d'une durée de trois mois.

Maison des Fromages : Le Maire informe les élus que 4 506 personnes ont visité la Maison des Fromages cet été ce qui est encourageant pour la création d'une unité de vente de produits régionaux au sein de cette structure.

- **Départ du médecin** : Le Docteur BRUNIE ayant cessé son activité sans successeur, la commune est à la recherche d'un nouveau médecin et des démarches ont été engagées auprès d'organismes spécialisés.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal - 14 novembre 2014

RECHERCHES EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEDECIN :

Le Maire rappelle à l'Assemblée le départ à la retraite du Docteur BRUNIE et fait état de ses recherches pour l'installation d'un nouveau médecin. Il signale qu'il a fait paraître plusieurs annonces dans des revues spécialisées restées sans suite.

Il rappelle également le contact pris par Monsieur N'GUYEN, pharmacien, auprès d'un recruteur professionnel de la santé -recruteur qu'il a reçu en mairie en présence de certains élus- pour la somme de 10 000 € et fait part de sa demande de participation financière communale. Ce recruteur propose l'installation d'un médecin roumain d'ici quelques mois sous certaines conditions (prise en charge par la commune de la gratuité du loyer, d'un cabinet médical équipé).

APPARTEMENTS COMMUNAUX : PROJET DE RENOVATION :

Pour faire suite à l'installation d'un nouveau médecin et pour répondre aux éventuelles exigences de la procédure, le Maire propose la réfection de deux appartements communaux dont l'un est situé au premier étage de la caserne des pompiers et qui vient d'être libéré, l'autre étant situé au deuxième étage du groupe scolaire. Pour cela, il propose que la commission des travaux se rende sur les lieux pour évaluation et le Conseil, à l'unanimité, charge la commission susvisée de faire établir des estimations chiffrées afin de prévoir des crédits au prochain budget primitif.

Le Maire fait état des réponses à l'offre d'emploi communale pour besoins saisonniers et donne lecture des curriculums vitae. Il donne également lecture de la demande d'emploi déposée par Monsieur Laurent ESCALIER pour un emploi permanent et le Conseil, à l'unanimité :

CHARGE le Maire de recevoir les deux candidats au plus tôt et de proposer à la personne retenue un contrat à durée déterminée pour une durée de cinq mois à compter du 1er décembre à raison de 35 heures hebdomadaires, la rémunération étant négociable avec le candidat retenu.

Considérant que le dernier poste vacant a été pourvu lors de la réunion du 16 octobre dernier, le Conseil, à l'unanimité décide de ne pas donner suite à la demande de Monsieur Laurent ESCALIER.

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : COMPLÉMENT AU LOTISSEMENT ELIE CLEDEL ET A REDONDEL :

Dans le cadre des travaux d'éclairage public, le Maire soumet au Conseil un projet de complément au Lotissement Elie Cleedel et de modification au lieu-dit « Les Plaines » et au village de Redondel. Le montant de la dépense s'élève à la somme H. T de 1 700 €, ce qui laisse à la charge de la commune un fonds de concours de 850.00 €. A l'unanimité, il est décidé de donner un avis favorable à l'opération ci-dessus définie ; Le Maire est mandaté pour signer la convention.

COMMUNE DE SAINT GENÈS CHAMPESPE : DEMANDE DE CREATION D'UNE SERVITUDE POUR L'ACCÈS A SON RÉSERVOIR D'EAU A LA RENONFEYRE :

Le Maire rappelle que la commune de Saint-Genès Champespe est propriétaire d'un captage d'eau potable au village de la Renonfeyre et que son accès entraîne la traversée de la parcelle cadastrée E 170, propriété des habitants de la section de la Renonfeyre. Il donne lecture d'une correspondance de Monsieur le Maire de Saint-Genès Champespe qui demande la création d'une servitude sur la parcelle susvisée pour favoriser l'accès ci-dessus évoqué et le Conseil, à l'unanimité décide de donner son accord pour la création d'une servitude sur la parcelle cadastrée E 170 afin de favoriser l'accès au captage d'eau potable de la commune de Saint-Genès Champespe, étant entendu que les frais nécessaires à l'opération sont à la charge du demandeur.

DEMANDE DE MONSIEUR PAGON AU VILLAGE DE BOGON :

Le Maire donne lecture d'une correspondance de Monsieur PAGON, propriétaire d'une résidence secondaire au village de Bogon dont la maison subit des dégâts récurrents, essentiellement provoqués par le passage des véhicules lourds, eux-mêmes gênés par l'étroitesse de la voie. Le Conseil, à l'unanimité décide de mandater la commission « Voirie-Eau-Assainissement » pour gérer le problème et proposer une solution permettant de résoudre les nuisances ci-dessus évoquées.

AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Massif du Sancy est cosignataire d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, la MSA et certaines collectivités territoriales du territoire gestionnaires de structures dédiées à la jeunesse, soit les communes du Mont-Dore, de St Nectaire, de La Bourboule, d'Egliseneuve d'Entraigues, ainsi que le SIVOM de la Vallée Verte et le SIVU St Diéry-St Pierre Colamine.

Il indique que, suite à la mise en place de nouvelles actions (*extension de l'ALSH du SIVOM de la Vallée Verte...*) un avenant au contrat signé à l'échelle du territoire communautaire doit être mis en place, et ce, afin d'intégrer ces nouvelles prestations éligibles à une aide CAF. A l'unanimité, le Maire est autorisé à signer l'avenant au contrat CEJ et à en assurer l'exécution.

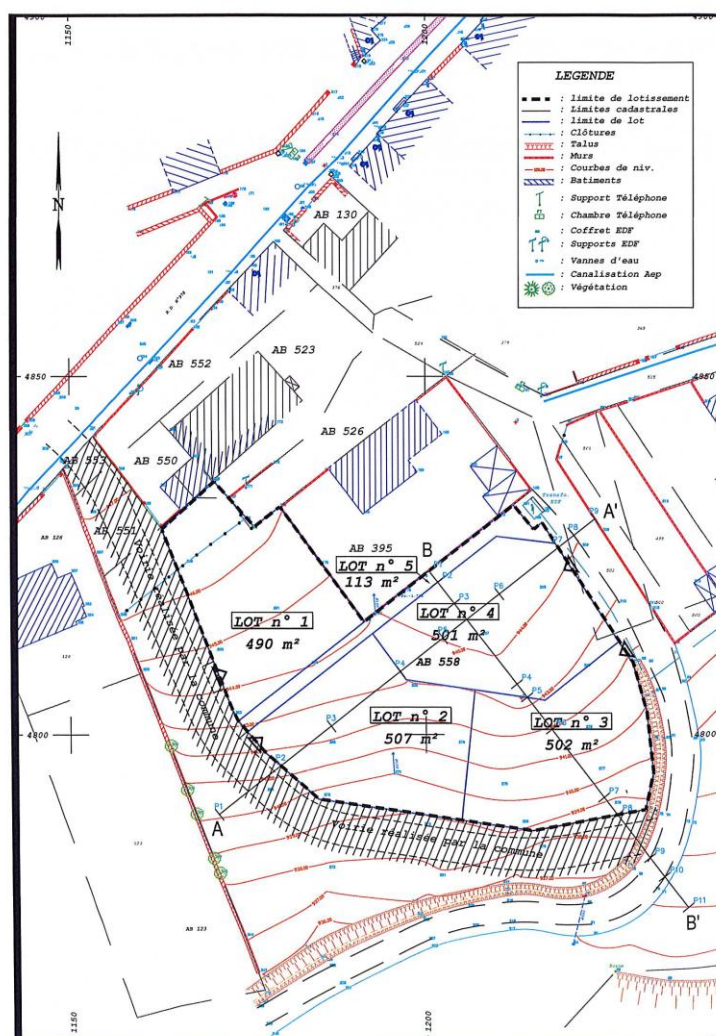
ASSAINISSEMENT DU RIO CROS MAÎTRISE D'ŒUVRE SAFEGE.

Le Maire rappelle le projet de mise en séparatif du réseau d'assainissement sur le secteur du « Rio Cros » et fait part de la proposition du bureau d'études « SAFEGE » pour la maîtrise d'œuvre. L'offre s'élève à la somme TTC de 6 260.40 € et le Conseil, après avoir pris connaissance des différentes modalités de l'offre décide, à l'unanimité de confier la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études « SAFEGE » pour la somme TTC de 6 260.40 € et de mandater le Maire pour signer le contrat avec le prestataire ci-dessus évoqué.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **CHAUDIÈRE DE LA POSTE** : Le Maire fait état du remplacement d'un brûleur pour la somme TTC de 1 246.30 €. Le remplacement d'un circulateur de la chaudière du groupe scolaire dont le devis est en attente est également à prévoir. Des crédits seront prévus lors du prochain budget primitif.
- **LOTISSEMENT DU PRÉ DE GENDRE** : Le projet d'aménagement proposé par Monsieur BLANCHARD est consultable en Mairie par les élus et devra être étudié attentivement avant le lancer l'opération.
- **ENQUÊTE PUBLIQUE A LA RENONFEYRE** : la nomination d'un commissaire enquêteur, en l'occurrence Monsieur Paul ARCHIMBAUD, entrainera une rémunération de l'ordre de 500 à 750 €.

Plan du lotissement pré de Gendre



LA VIE ASSOCIATIVE



Association de Coopération Intercommunale des Egliseneuve réunies

Réunion annuelle



De gauche à droite sur la photo : Jean-René Tournadre, Monique Chauffaille, adjointe au maire d'Eglise neuve d'Issac , Didier Cardenoux, Thierry Nardou, Elie Boyer, maire d'Egliseneuve des Liards, Daniel Salles, maire d'Egliseneuve près Billom, (hors champ, Jacques Bernard, secrétaire)

Journée des Egliseneuvois dans le Lot, samedi 3 mai

Les Egliseneuve de France, pour leur voyage annuel, se sont retrouvés à Loubressac, pittoresque village, classé parmi les plus beaux de France. Après la visite guidée, un copieux repas servi au restaurant local permettait de resserrer les liens amicaux des convives ; s'en suivait une visite libre du très beau village d'Autoire, niché au creux d'un magnifique cirque, après la découverte vertigineuse du site de la cascade.

La visite guidée du château de Montal à St Jean Lespinasse apportait des éléments historiques : construit au XVIème siècle par Jeanne de Balsac d'Entraigues, fille de Robert de Balsac dont le portrait figure sur le retable droit de notre église Saint Austremonne.

Cette rencontre se clôturait autour du pot de l'amitié, chacun rejoignant, qui le Puy de Dôme, qui la Dordogne.

Ainsi que le stipule les statuts, c'est le maire de notre localité, Didier Cardenoux, qui a été élu Président de l'Association pour un an en remplacement de Thierry Nardou, maire d'Église neuve de Vergt (Dordogne).

ACIER réunit les 5 Egliseneuve de France ; 3 du Puy-de-Dôme : Egliseneuve des Liards, près Billom et d'Entraigues, et 2 de Dordogne : Eglise neuve de Vergt et d'Issac et a pour but de créer des liens d'amitié entre leurs habitants. Dans chaque commune, une association support est chargée de l'organisation des rencontres : chez nous, c'est « Les Amis d'Egliseneuve » Après approbation des comptes présentés par Jean-René Tournadre, trésorier, le bureau a exposé son projet pour 2015. La date du samedi 2 mai a été retenue pour l'excursion annuelle qui permet aux égliseneuvois de toutes provenances de partager un moment d'amitié.

Le lieu d'excursion devrait se situer quelque part au sud de Tulle, entre Turenne, Beaulieu et les Tours de Merle. Les adhésions sont à retirer auprès de Claire Lac ; la cotisation étant maintenue à 5 euros.

Les Amis d'Egliseneuve

Voyage annuel



Le jeudi 3 juillet près de quarante « Amis d'Egliseneuve » sont partis pour leur voyage annuel d'une journée. Ils sont allés explorer le passé Gallo-Romain de la ville de Vienne.

La matinée fut consacrée à la visite des principaux édifices de la cité : Théâtre antique, Temple d'Auguste et de Livie, arpentage de la Voie Romaine, autant de sites magnifiques évocateurs d'un passé pas si lointain en dépit de l'épaisseur des temps. L'après-midi, quant à lui, fut dédié à la découverte de Saint Romain en Val, en particulier à la visite d'un remarquable musée de la vie quotidienne de cette belle cité du temps des Romains, musée dans lequel nos Amis ont tout particulièrement apprécié de magnifiques mosaïques. Ce fut une bien belle excursion qui laissera à chacun de nombreux souvenirs.

Assemblée Générale

Le Président rappelle les activités de l'année écoulée : le Téléthon, le tirage des Rois, le voyage à Vienne, la journée du livre, la visite des sites Horizons. Des activités similaires sont prévues l'an prochain, mais la destination du voyage n'est pas encore arrêtée, et chacun est invité à proposer un lieu patrimonial.

La parole est donnée à la trésorière Nicole Cledel, qui dresse le bilan financier de l'exercice écoulé : les dépenses s'élèvent à 2.929 € (tenue de compte 38 €, manifestations 216 €, Fête du Livre 1.324 €, Sortie à Vienne 1.351 €.) Les recettes s'élèvent à 2.754, 64 € (cotisations 500 €, Subvention commune 500 €, Vente de livres 201, 50 €, Don ass.inter.ass. 256,14 €, subvention communautaire 1.300 €.) Le bilan de l'année comporte un déficit de 172 euros.

Le rapport moral et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité.



Les membres de l'association, dûment convoqués, se sont réunis le vendredi 31 octobre, à 17 h, dans la salle du Club de l'Amitié pour leur Assemblée générale 2014. Étaient présents: Bapt Henri, Tournadre Jean René, Besson Yvette, Besson Pierre, Capelle André, Guelton Pierrette, Guelton Didier, Lac Claire, Grégoire Marie France, Bapt Josette, Cagnant Guy, Robert Jean Claude, Monier Nenette, Robert Jackie, Bellon Michèle, Force Paule, Fandard Gérard, Capelle Michèle, Tournadre Simone, Ratail Madeleine, Cledel Nicole, Bernard Jacques, Wintrebert Dominique; Guillard Roland.

Buron et Bouchon



Virée dans le Cantal

Dimanche 29 juin, l'association "Bouchon et Buron" s'est rendue en covoiturage à Saint-Flour à la rencontre de "**Buron et Bouchon**" de Saint Pey d'Armens. La matinée fut consacrée à une visite guidée du patrimoine de Saint-Flour.

A 12h15 tous les participants ont regagné leur car les conduisant au bateau restaurant du Garabit, où, un excellent déjeuner musical a été servi, profitant d'une balade sur la Truyère et de la visite des grottes.

Après cette excellente journée, vers 18 h les deux groupes se séparent une prochaine rencontre.

La Présidente, **Brigitte ECHAVIDRE**

La fête de la musique organisée par cette association et animée par Aline a remporté un franc succès.
Rendez-vous pris pour 2015

Sur un p'tit air d'accordéon !



Spectacle du 14 août 2014

Gérard Eisenberg
au chant et à la guitare
au travers de **BREL** et **BRASSENS**
accompagné par
Pierre MUSSI à l'accordéon Jazz

Le bénéfice des gains de cette soirée a été reversé à l'association "Buron et Bouchon"

Fête patronale 11-12-13-14 juillet

Comme chaque année, c'est lors du second weekend de juillet que le village d'Egliseneuve d'Entraigues vit au rythme de sa fête patronale des sept frères.

C'est une centaine de personnes qui ont ouvert les festivités lors du repas dansant du vendredi soir.

Le samedi, pêcheurs et boulistes ont pu s'affronter lors de concours, pour finir la journée au bal disco.

Malgré la pluie battante du dimanche, nos amis forains ont fait tourner manèges, autos, karts, tirs,... Nous avons même pu rencontrer deux gigantesques clowns aux ballons, aux détours des ruelles...

Et une fête n'en serait pas une sans son feu d'artifice traditionnel. C'est avec un timide soleil retrouvé, que les enfants présents ont pu participer aux divers jeux, organisés par la commune. Tous sont repartis avec quelques cadeaux et tickets, et terminer ainsi la fête pour le plus grand bonheur des petits et grands.



Œuvres d'art en exposition à l'Arche

Le 17 juillet une importante exposition d'œuvres d'art a été inaugurée par Didier Cardenoux, Maire d'Égliseneuve d'Entraigues et Jean-René Tournadre, cheville ouvrière de l'événement. Trois artistes, une photographe, une et un artiste peintre, exposent leurs œuvres à l'Arche, place du Marché, jusqu'au 18 août. Le visiteur pourra ainsi découvrir les magnifiques photos d'oiseaux de l'artiste vénitienne Graziella Capraro, les derniers tableaux du peintre Claude Serre de Saint-Genés Champespe, de l'École de Murat-Le Quayre, et enfin ceux d'Élisabeth Vouillon remarquables de grâce et de paix.

A l'issue de la cérémonie d'ouverture la mairie, avec le comité des fêtes, avaient organisé un buffet qui fut apprécié de tous.



Succès de la Journée du Livre



Jacques Bernard, organisateur de la Journée du Livre, devant le stand des Amis d'Égliseneuve

Le foyer rural était comble en cette matinée du mercredi 23 juillet. C'était la Journée du Livre, une douzième édition qui tenait toutes ses promesses tant par le nombre d'auteurs présents, pas loin d'une quarantaine, que par celui des visiteurs en quête d'autographes et de lectures d'été fleurant bon l'Auvergne. Vers midi l'heure d'un copieux buffet sonna et ce fut au tour des papilles de participer à la fête, ce qu'elles firent avec entrain. Que serait l'après-midi après tant d'agapes ? Elle fut riche d'échanges entre les visiteurs et les auteurs dans un Foyer rural moderne et propice aux rencontres culturelles. Une douzième édition entièrement réussie donc... météo maussade, incitant plus à la culture qu'aux balades dans la nature, aidant.

Visite de la Sous-préfète à Égliseneuve

Madame Hélène Géronimi, Sous-préfète d'Issoire, a rencontré le jeudi 24 juillet 2014 la nouvelle équipe municipale d'Égliseneuve d'Entraigues représentée par Didier Cardenoux, Maire et Pierre Moins, Premier Adjoint. Cette visite s'inscrivait dans le plan de visite générale de toutes les Mairies ayant changé d'équipe municipale lors des dernières élections municipales, soit 35 communes sur le total de 116 qu'elle a en charge.

Il s'agissait avant tout de faire le point sur les affaires en cours avec la nouvelle équipe. À ce titre de nombreux chantiers ont été évoqués dont la réfection des trottoirs, l'élimination des conduites d'eau encore en plomb (chantier d'un coût élevé, évalué à 362.000 € pour le bourg), la pose de nouveaux compteurs électriques consultables à distance par ERDF et l'aménagement de l'école et des logements de la mairie pour les handicapés. Madame la Sous-préfète a estimé que c'était là un chantier prioritaire à grouper avec celui des économies d'énergie, les bâtiments communaux nécessitant 30.000 litres de fuel par an ce qui constitue une dépense considérable.

Le Maire et Madame la Sous-préfète ont enfin abordé la perspective de la réforme des collectivités locales qui inquiète un peu les responsables dans la mesure où il n'est pas clair de savoir aujourd'hui les portes auxquelles frapper pour faire avancer les dossiers. Il est clair toutefois que la municipalité est rassurée par la certitude de pouvoir compter sur les services de la Préfecture en cas d'interrogations graves.



De gauche à droite, Docteur Didier Cardenoux, Maire, Madame Hélène Géronimi, Sous-préfète, Pierre Moins, Premier Adjoint

La Journée des Richesses de nos Montagnes a tenu ses promesses

La race Salers à l'honneur



En dépit du temps incertain le 9 août fut une belle journée à Église-neuve d'Entraigues, une journée dédiée aux Richesses de nos Montagnes, pleine de bonne humeur, d'animations et de rencontres, une journée qui a apporté bien des joies aux habitants comme aux nombreux visiteurs. Entre délices du palais, admiration pour l'art du fauconnier et pour la prestation de la Troupe de l'Escourdou qui régala un public dense avec le troisième épisode des « Boudins », farce paysanne modernisée, il y en eut pour tous les goûts. Les enfants se sont pressés nombreux autour de la Fée Malou pour que celle-ci décore leurs frimousses de décors multicolores et, le soir, un feu d'artifice fut tiré au foirail pour qu'un magnifique bouquet serve de point final à cette belle journée.

Produit du terroir



La fée Malou



Spectacle de fauconnerie



Didier Cardenoux et Lionel Gay ont été ravis du succès



La troupe de l'Escourdou

Pour sa saison 2013-2014, La Troupe de l'Escourdou était composée de 12 enfants et 10 adultes.

Les enfants de la classe des grands ont travaillé toute l'année sur deux pièces, « L'annonce » qui faisait intervenir des personnages de contes de fée et « On va marier le Fernand » une comédie paysanne endiablée. La saynète « Boucle ne veut pas dormir » a demandé beaucoup d'investissement aux plus petits.

Pour les adultes, dès le mois de janvier, des répétitions hebdomadaires ont eu lieu pour préparer Les Boudins 3.

La Troupe a présenté le résultat de son travail lors de plusieurs représentations. Ce sont les enfants qui ont ouvert le bal en présentant leur spectacle lors de la fête de l'Ecole. Gros stress pour tout ce petit monde, en particulier pour les plus jeunes qui affrontaient la scène, en tant qu'acteurs, pour la première fois. Stress vite oublié devant le succès remporté auprès des nombreux spectateurs

Puis toute la Troupe s'est réunie pour présenter son spectacle aux habitants d'Egliseneuve lors d'une matinée et d'une soirée début juillet. Deux spectacles qui ont rencontré un public chaleureux, conquis par les prestations des petits et des grands.

Après avoir joué à la fête d'Espinchal, les adultes ont terminé leur saison par un dernier spectacle à l'occasion des festivités du mois d'août.

Une nouveauté cette année, la Troupe de l'Escourdou a contribué, avec d'autres associations, à l'organisation de la Fête des Sept Frères.

Les répétitions du nouveau spectacle ont déjà commencé. Pour les enfants, comme l'année dernière, elles ont lieu pendant le temps dédié aux activités péri-scolaires. Les plus petits présenteront leur travail pour la fête de l'Ecole. Les plus grands travaillent sur trois pièces, une qui nous emmène au pays des dragons, une autre qui nous fait rencontrer une télé farceuse et enfin une troisième qui se déroule dans une curieuse auto-école. Pour les adultes, cette année, la Troupe invitera les spectateurs dans le monde fabuleux de l'automobile.

La Troupe de l'Escourdou remercie les spectateurs pour leurs rires et commentaires élogieux et leur donne rendez-vous pour les représentations à venir.

La Présidente, **Martine BLAVIGNAC**

Rentrée souriante

Encadrés par leurs enseignants, Mme Druguet, Mlle Serre et M. Blavignac, les 24 enfants de 3 à 11 ans répartis en deux classes ont retrouvés leurs bancs et leurs camarades. Ici les nouveaux rythmes scolaires sont déjà en place depuis un an et ils semblent parfaitement convenir aux enfants. L'enseignement est dispensé de 9h à 12h et de 13h30 à 15h45 et de 15h45 à 16h30 vient le temps des activités périscolaires : informatique, théâtre, point lecture, ludothèque, jardinage... Comme le précisent le maire, Didier Cardenoux, et le directeur Monsieur Blavignac, voici une année qui se présente bien.



Le Club de l'Amitié

Jeudi 19 novembre 2014, le Club de l'Amitié a réuni son Assemblée Générale pour le bilan annuel. A cette occasion, et par l'intermédiaire de Anne Valette (représentante de la commune), un projet d'échange avec les membres du foyer logement lors des activités mises en place les mardis après-midi a été évoqué.

Dès midi et demi la grande salle du Foyer Rural bruissait des conversations animées des membres du Club de l'Amitié dont c'était le repas festif annuel en ce 11 décembre froid et venteux. Le temps passant, et les apéritifs aidant, les échanges s'animent toujours plus sans pour autant devenir inaudibles grâce à la bonne acoustique du foyer rénové. Puis vint l'entrée et le silence se fit chacun occupé à déguster un excellent foie gras. Vinrent ensuite un plat de poisson puis un civet de biche goûté à souhait. Pas de répit, ce furent les fromages et le dessert, une belle buche glacée. Tous se souviendront de ce moment de partage et de gastronomie

Repas festif



De droite à gauche, Didier Cardenoux Maire d'Égliseneuve d'Entraigues, Jean-René Tournadre Maire précédent

Horizons

Et au milieu coule une rivière...



Une surprise attend le promeneur au détour du chemin qui mène à la cascade du bois de Chaux : soudain lui apparaissent la cascade dans son sombre écrin de verdure et, partant de son sommet, une légion de fils rouges zébrant le site comme autant de balles traçantes. Intrigué, le promeneur se fait alors attentif au ruissellement (en Anglais 'Dripping', titre de l'œuvre) qui parcourt ces rayons de lumière. Libre à lui d'admirer les ronds dans l'eau que font les gouttes en tombant et même de pincer quelques cordes de cette harpe inouïe pour en multiplier les impacts. Œuvre de Pier Fabre, artiste de spectaculaires installations mouvantes, ce 'Dripping' est composé de près de 300 fils colorés tendus depuis le sommet de la cascade sur lesquels l'eau s'écoule. Rappelons que la cascade du bois de Chaux avait accueilli en 2009 une œuvre également patronnée par Horizons, 'Bouillonnement', où d'étranges bulles sortaient de la vasque de la cascade pour s'immobiliser dans l'air.

Bonne année pour le Téléthon à Égliseneuve

En avant les pompes !

La collecte 2014 du Téléthon s'est élevée à la somme de 1.038,80 €, en progression par rapport à l'année précédente. Ce résultat a été atteint grâce à l'engagement des membres des associations organisatrices, Le Club de l'Amitié, l'Association des Amis d'Égliseneuve et l'Association Bouchon Buron. Les pompes et la tombola ont été particulièrement appréciées



Dans les coulisses de l'exploit : Premier plan Josette Bapt, arrière plan Brigitte Echavidre

Amicale des Anciens Combattants

Comme chaque année nous avons commémoré le souvenir de nos anciens.

Le 19 mars : **journée du souvenir** et du recueillement pour toutes les victimes de **la guerre d'Algérie**, dépôt d'une gerbe au monument aux morts par notre association.

Le 28 avril nous avons participé à la commémoration de la journée des déportés organisée par la municipalité.

Le 8 mai : **victoire de 1945**, fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme, dépôt d'une gerbe au monument aux morts par notre association.

Le 14 juillet : commémoration de la fête nationale organisée par la municipalité



Le 11 novembre : armistice de 1918 dépôt d'une gerbe au monument aux morts par notre association

Les enfants ont accompagné le Maire et accompli leur devoir en l'hommage des poilus de la guerre 14-18

Le samedi 11 janvier nous avons tiré les rois et tenu notre A.G., le 11 novembre notre banquet annuel, auquel je n'ai pu assister à cause d'une indisposition médicale a eu lieu à l'Hôtel d'Entraigues. A ce propos je voudrais remercier Claire pour sa participation à la préparation de cette journée et notre ami Pierre Besson pour d'avoir bien voulu, au pied levé, accepté de me remplacer avec sa gentillesse et sa disponibilité habituel.

Nous avons eu cette année à déplorer la disparition de deux de nos camarades : Roger Bergoin et Robert Loubinoux auxquels nous avons rendu les honneurs en les accompagnant à leur dernière demeure et en déposant une plaque au nom des anciens combattants.

Nous avons également, avec d'autres associations, participé aux festivités organisées par la municipalité

Je souhaite à tous nos adhérents ainsi qu'à tous nos sympathisants une bonne et heureuse année 2015.

*Le Président, **Guy CAGNIANT***

Fauchage Chemin du Bois de Chaux

Avant



Après



Pleins feux pour le chasse-neige...

...pas de répit pour Anthony !



Maisons fleuries 2014

Aucun concours n'a été organisé pour 2014.

Cependant, la commission a décidé d'attribuer un bon d'achat de 20 € aux personnes qui ont consacré un effort particulier au fleurissement de leur propriété (maison + abords).

Cette année, plusieurs sites ont été remarquables et un bon d'achat de 30 € leur est attribué.

VILLAGES

ANDRAUD Simone
BLANQUET Patricia
GREGOIRE Huguette
GRÉGOIRE Monique
GUITTARD Corinne
JUILLARD Hélène
MESTRE Gérard
VERDIER Jacques

La Boursouleyre
Charjoux
Graffadeix
Bost de Village
Chez Gouny
Escombres
Graffadeix
La Chau

Sites remarquables :

ANDRAUD Solange
CAPELLE Michèle
DUFOR Roseline
PAILLER Andrée
PAPON Colette
ROUSSILLON Georgette
Village de DRESSONDEIX

Escombres
Bohémy
Dressondeix
La Chau de Blaise
Dressondeix
Bohémy

LE BOURG

BAPT Silvène
BERGOIN Denise
DE LA ROCHE Florence
DOUNIOL Yvette
DUMAS Denise
LAC Claire
RATAIL Paulette
RIBE Dominique
Station service des Rivaux (CHAUVET M. T. et M.)

Chemin des Facteurs
Route de Besse
Rue du Foirail
Route de Picherande
Rue de l'Eglise
Rue de l'Eglise
Rue de l'Eglise

Route de Besse

Sites remarquables :

BELLAIGUE Nicole
BESSON Yvette
CHAUVET Jacqueline
Hôtel du Nord
Hôtel de la Providence
MAZEYRAT Martine
SAVINEL Patrick

Route de Picherande
Rue du Square
Lot. Elie Cledel
Route de Besse
Route de Besse
Chemin de Ronde
Route de Condat

**Un concours sera organisé pour l'année 2015
Les dates d'inscription seront communiquées ultérieurement**

**Aménagement intérieur du
gîte de Sougeat-La-Souze
par Joël RODDE
(professionnel du tourisme)**



← **La cuisine**



Le salon →



A l'étage ↑

L'aménagement du bâtiment permettra de recevoir des groupes de 14 personnes pour des séjours à la semaine ou au week-end. Les travaux se poursuivront au printemps et seront réalisés par Joel Rodde pour, nous l'espérons, fonctionner l'été prochain.

**Quatre itinéraires de randonnées
raquettes sont ouverts et balisés
sur le site de Sougeat-La-Souze**



1 - Le Var : 3 km 2 - Sougeat : 6 km 3 - La tête de porc : 9 km 4 - Le Lac Chauvet : 12 km

INFORMATIONS DIVERSES

TARIFS DE LOCATION "Salle du Foyer Rural"

ASSOCIATIONS COMMUNALES : gratuit

USAGERS LOCAUX

- PARTICULIERS

Sans chauffage : 150 €

Avec chauffage : 200 €

- DANS UN BUT COMMERCIAL OU LUCRATIF

Sans chauffage : 200 €

Avec chauffage : 250 €

USAGERS EXTERIEURS

- PARTICULIERS

Sans chauffage : 250 €

Avec chauffage : 300 €

- DANS UN BUT COMMERCIAL OU LUCRATIF

Sans chauffage : 300 €

Avec chauffage : 350 €

LOCATION POUR UN WEEK-END : majoration de 100 €

LOCATION POUR UN WEEK-END PROLONGÉ : (vendredi + samedi + dimanche) : 150 €

LOCATION A LA ½ JOURNÉE SANS CHAUFFAGE : 50 €

LOCATION A LA ½ JOURNÉE AVEC CHAUFFAGE : 100 €

État Civil 2014 à Égliseneuve

Naissance :

Alexandre N'GUYEN le 3 juin

Mariage : pas de mariage célébré

Décès :

GREGOIRE Lucien le 7 mars
CHARISSOUX Armand le 11 mars
BERGOIN Roger le 1^{er} juin
LOUBINOUX Robert le 27 juin
GUITTARD Patrick le 12 août
LAFONT Marie veuve MORIN le 16 octobre
MARTIN André le 31 octobre
GAYTON Lucienne le 9 novembre
PAPON Jacques le 30 novembre
ORLHIAC Roger le 3 décembre

Liste des Associations

ASSOCIATIONS	PRESIDENTS	ADRESSES ET N° TEL
ALS BESSE ÉGLISENEUVE (FOOT)	François GEREMY	LA PIOVE 63320 ST DIERY 04 73 96 31 20
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	François VERDIER	La Pessade
LES AMIS D'ÉGLISENEUVE	Jacques BERNARD	Le Bourg - 04 73 71 92 47
STÉ DE CHASSE "La Montagnarde"	Guy LABORIE	Le Bourg - 04 73 71 91 86
CLUB DE L'AMITIÉ (3ème âge)	Nicole CLEDEL	Le Bourg - 04 73 71 92 42
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	Guy CAGNIANT	Le Bourg - 04 73 71 91 79
THÉÂTRE "La Troupe de l'Escourdou"	Martine BLAVIGNAC	Le Bourg - 04 73 71 90 38
ACIER	Didier CARDENOUX	Besse - 06 65 08 69 26
LE BOUCHON ET LE BURON	Brigitte ECHAVIDRE	Esclos - 04 73 71 91 18
OCCE (Ecole)	Alain BLAVIGNAC	Groupe scolaire 04 73 71 90 38
STÉ DE PÊCHE	Bernard GUITTARD	04 73 27 73 69

Chronique du temps passé

L'incendie du mardi 5 octobre 1858, dans le bourg d'Egliseneuve.

Cet incendie est relaté dans "Le moniteur du Puy de Dôme", du samedi 9 octobre 1858, dans les termes suivants : " On nous écrit de Besse, 6 octobre : hier, vers une heure de l'après-midi, un violent incendie s'est déclaré au village d'Egliseneuve, et en moins d'une heure, une quinzaine de bâtiments, couverts en chaume et formant la partie sud-est dudit village, ont été complètement dévorés par les flammes. On ne connaît ni la cause du sinistre, ni l'importance du dommage, qui est, assure-t-on, considérable. Les habitants du village ont fait tout ce qui était possible de faire pour combattre l'incendie, mais le vent du sud-ouest, qui soufflait à ce moment avec beaucoup de violence, a complètement paralysé leurs efforts".

Le Conseil Municipal, réuni le 17 octobre 1858, relate dans sa délibération ce sinistre : " Monsieur le Maire expose au Conseil, que par suite de l'incendie du 5 octobre 1858, la maison d'école, ainsi que tout le mobilier de classe avaient été la proie des flammes, que l'Instituteur communal était sans logement tant pour lui personnellement que pour recevoir ses élèves....". La commune recherchait à cette époque à construire une école plus spacieuse, mais ne trouvait pas d'emplacement adéquat, aussi, le Maire, dans cette délibération, ajoute "...aujourd'hui cette difficulté est en partie levée par le sinistre du 5 octobre ; en effet le feu a détruit de fond en comble les bâtiments appartenant à Genestoux, Jacques, Bapt Georges, Girard François, tous attenants sur 16 mètres de long et 8 mètres de large, à proximité de l'église, entourés de tous côtés par la voie publique, ayant au midi une petite place éloignée de la circulation des voitures et n'étant fréquentée que par les habitants de trois maisons voisines....".

Michèle Gonaud-Frébault a entrepris une recherche assez poussée pour savoir quelles étaient les maisons qui avaient été détruites par cet incendie ; d'après elle, le feu se serait déclaré dans la grange-étable appartenant à Giraud Furet, boucher, place de l'église; de là, poussé par un fort vent de sud-ouest, le feu se serait propagé aux toits de chaume des maisons appartenant respectivement à Bonhomme Jacques, François Bellon, Antoine Arteil et Antoine Suchaire. Le feu aurait sauté ensuite sur le bâtiment servant d'école, appartenant à Jean Baptiste et Jeanne Thourin, et gagné la maison de Jeanne Couhette, contiguë ; ce fut ensuite le tour des maisons de Genestoux Jacques et Girard François, puis les maisons de Charlotte Chabaud, Guillaume Viravaud et Jean Tissandier. La maison appartenant à Marie Furet fut épargnée...car recouverte en lauzes.

Jacques BERNARD. Les Amis d'Egliseneuve.

SI ON PARLAIT HAMEAUX

1 -LES ANGLES

Les Angles, petit hameau situé à l'Est du bourg d'Egliseneuve d'Entraigues est juché sur une colline à 1080 m d'altitude (point culminant). Bénéficiant de cette situation géographique, il a constitué par le passé un poste d'observation idéal lors de conflits guerriers. A partir des recherches effectuées dans différentes archives, on peut observer qu'il a accueilli une troupe de mercenaires anglais pendant la guerre de cent ans (d'où son nom : les Angles?). En effet, vers 1359, il y a trace d'un passage des Anglais en Auvergne (*source de la Bibliothèque Nationale de France*) à l'époque où Richard de Chalus était seigneur d'Egliseneuve.

Outre ce fait marquant, on relève aux Angles d'autres traces du passé :

1 - Un château qui a trouvé place sur ce promontoire, édifice mentionné dans un recueil manuscrit de J. Tournadre des années 1910/1916 dans lequel est précisé « à l'exception des registres de l'Etat-Civil de 1622, tous autres documents rappelant le passé nous font défaut. Néanmoins, on sait qu'un château seigneurial existait à Entraigues, aux Angles et ». Son emplacement précis n'est pas repérable sur place et l'on peut se prendre à rêver en contemplant les ruines d'un village encore visibles sous la végétation.

2 – Une croix, la Croix des Angles qui était encore dressée dans un pâturage il y a une dizaine d'années. Croix monolithique en pierre trachyte. « Suivant une idée assez répandue à Egliseneuve, cette croix pourrait être une croix de justice. Les prévenus et les condamnés venaient prier devant cette croix. La justice était rendue au baillage des Angles et un gibet était dressé au Prat martyr (près des martyrs) au 16ème siècle » (d'après un petit recueil des « Amis d'Egliseneuve » intitulé « Les Croix de la Mémoire »).

3 – Un témoignage d'un événement dramatique, à travers des débris trouvés encore aujourd'hui dans le sol (verre et bois calcinés) : un incendie qui a eu lieu le 26 juin 1944, ainsi que l'évoque M. Daniel Gimelli dans son ouvrage autobiographique « Un enfant réfugié » : « l'ennemi s'installe partout. A 17h je vois de mon jardin des flammes énormes qui s'élèvent des Angles... ce sont les bâtiments de Melle Thourin qui flambent, les allemands y ayant trouvé des hommes et des armes. Tout est brûlé mobilier aussi ». La ferme de Mlle Thourin sera reconstruite avec les dommages de guerre cependant pas tout à fait à l'identique. La maison d'habitation telle qu'on la voit aujourd'hui (occupée depuis 1996 par M. et Mme Guelton) sera vendue par Mlle Thourin en 1958 à sa garde-malade, Mme Monier (fille Babut) et à son époux J.Marie Alphonse Monier. Les héritiers de M. veuf Monier vendent le bien à la Safer en 1979. La Safer le cède dans la même année à M. et Mme Bouchard /Martin. Puis elle restera quelques années inhabitée jusqu'à ce que M. et Mme Guelton l'acquièrent. L'autre partie du bâtiment d'origine (une grange) sera vendue par l'épouse de M. Henri Bapt, Josiane Bapt (héritière de M. et Mme Vidal de la Combechave) à M. et Mme Guelton, début 2014.

Une autre petite ferme, épargnée par les flammes en 1944, se trouve nichée à l'abri des grands vents aux Angles, non loin de la précédente. Inoccupée depuis la mort en 2000 de son propriétaire (M. veuf Jean Boyer), elle reste à vendre par l'héritière Mme Colette Boyer, femme de Jacques Boyer - décédé -, un des fils de M.Jean Boyer. Parlant d'histoire, on peut noter que l'épouse de M. Boyer (Elise Manaranche) avait une sœur qui était mariée à un « De La Roche ». Une recherche généalogique (*informations déposées par Mme Roussel, lors de sa visite à Egliseneuve en 1985, descendante de cette noblesse*) fait remonter l'arrivée des De La Roche aux Angles (De La Roche Weltes) au 17ème siècle. On lit dans ce témoignage que l'ancêtre des seigneurs De La Roche de Weltes est originaire d'Aix en Allemagne (anobli par l'empereur Maximilien 1er en 1501 et envoyé en France afin de démêler des affaires entre la France et l'Allemagne). Plus tard, naturalisé, il prit le nom de De La Roche synonyme de Weltes en allemand.

Aussi, les randonneurs empruntant le GR 30 qui traverse ce hameau se doutent-ils de tout cela ? Sentent-ils aussi combien l'espace est rempli des bruits des sabots des belles vaches Salers qui, fièrement guidées par Henri Bapt (Riri), viennent dès le printemps dans les pâturages, des belles foulées des chevaux de Jean-François Espèche et de Michel (l'associé de M. Roger Vidal), des chants des oiseaux, des vols nocturnes des chauves-souris encore préservées, des escapades prudentes des chevreuils à l'orée du bois de chaux, des belettes, hermines et de toute une faune encore bien vivante.

Ainsi, le lieudit « Les Angles » reste à ce jour, un petit hameau dont les pierres et la terre respirent l'histoire et le bien-vivre.

Pierrette GUELTON-MARTIN

Vous connaissez l'histoire de votre village merci de nous la faire partager

Parlons patois !

Extrait du spectacle présenté par la troupe de l'**Escourdou** sous la direction de Martine Blavignac,
les 4/5 juillet et 9 août au foyer rural.

Les BOUDINS, saison3, le mariage pour tous.

Louise: Simone Tournadre; membres de l'association:

Jacques: Jacques Bernard; «Euvernhà: patué é tradisieu

le curé: Jean-René Tournadre) de cha nezautreï»

Louise : *Entra Jacques te péteva ei menà le cura ?*

Entre Jacques ! Je t'attendais..... Tu as amené le curé ?

Jacques et le curé : *Bonjou Louisa !*

Bonjour Louise !

Louise : *Prenhaz éna chadeira vazem beure un dîmei canou.*

Allez prenez une chaise, on va boire un canon

Jacques : *Mouchu le cura sei bien inbestia de vou z-o dira ma ... ma neboudà vau se marida bei la petiota Julie*

Monsieur le curé...je suis bien embêté de vous le dire mais ma nièce veut se marier avec la petite Julie.

Louise : *Ma bougre cau te djena tan qu'à cau, chau viaure be soun ten !*

Et alors ça te gêne ? Il faut vivre avec son temps. !

Le curé : *Cau faro biau cancana ma ! conha brava festa*

Mais ça va cancaner.... ça fera une belle noce !

Jacques : *Louise cou ei pa eisa de te demanda la mo de Julie pe ma petiota neboudà ma ei pau de la Marie*

Louise, ça me gêne de venir te demander la main de Julie pour ma petite nièce mais j'ai préféré le faire avec toi plutôt qu'avec Marie.

Louise : *O la Marie la chamejarei be ! ma n'en chau parlà.*

Ah écoute Marie j'en fais mon affaire mais il faut discuter.

Le curé : *Avèz be rasou Louise chau prenì le monde couma son, noste François vou z-o be dî*

Vous avez raison Louise, il faut accepter les gens comme ils sont, avec leur différence, ainsi que l'a dit François.

Jacques : *Bon e beche maridon*

Alors on les marie ces jeunes ?

Jean-René TOURNADRE (à suivre)

Les personnes intéressées par l'atelier patois, sont invitées à nous rencontrer les mardis 27 janvier, 24 mars, 19 mai, à 14h30, salle de réunion de la mairie.

Directeur de publication : Didier CARDENOUX
Illustration et conception du bulletin : Eliane GOY
Ont contribué : Marie-Thérèse CHAUVET, Anne VALETTE, Gérard FANDARD, Didier GUELTON,
Merci à Dominique WINTREBERT pour les photos



Eglise-neuve d'Entraigues
(Glisa Nàva)

JE SUIS
CHARLIE

Bureau de l'Office de tourisme : 04 73 71 92 65 – Rez de Chaussée de la Maison des Fromages
Mairie d'Eglise-neuve d'Entraigues Tél : 04 73 71 90 13 - Fax 04 73 71 93 98
Courriel : egliseneuve@free.fr
site internet de la commune : <http://www.egliseneuveentraigues.fr>